

# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

MINISTERE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

### APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Pays	République de Guinée
Nom du Projet	<i>Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME)</i>
Numéro de Crédit et du Don	<i>Crédit IDA N° 6885 – GN et Don IDA N° 8190 - GN/Banque Mondiale</i>
Intitulé de la Mission	<i>Recrutement d'un Cabinet spécialisé pour l'élaboration d'une stratégie nationale de recherche et de valorisation des minéraux critiques</i>
N° de référence	GN-PGRNME - MINES-463578-CS-QCBS
AMI	N°005/PGRNME/MMG/C/2025

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement (Crédit et Don) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant, notamment la mission relative à *l'élaboration d'une stratégie nationale de recherche et de valorisation des minéraux critiques*.
2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent une assistance technique au gouvernement Guinéen dans la conception et l'élaboration d'une stratégie nationale des minéraux critiques. La mission est prévue pour une durée de six (6) mois avec une charge de travail ne dépassant pas cent-vingt (120) h/j.
3. Les Termes de Référence (TDR) détaillés pour l'étape de la procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous et peuvent être transmis à la demande des consultants.
4. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PGRNME invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les

  
f  
1

qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Expérience pertinente de dix (10) ans au moins dans les domaines suivants : géologie, économie minière, transition énergétique et gouvernance des ressources minières, chaîne des valeurs des minéraux critiques ;
- Expérience confirmée de la réalisation de deux (2) études/missions similaires, au moins, dans la gestion des ressources minières, les politiques minières ou la planification stratégique ;
- Expérience confirmée de la réalisation de deux (2) études/missions avec succès dans l'élaboration de stratégies ou politiques nationales ;
- Aptitudes à conduire des consultations multisectorielles et à produire des livrables de qualité ;
- Capacités managériales de projets et programmes complexes avérées ;
- Connaissance des marchés et expérience confirmée dans la structuration des projets en PPP ;
- Expérience avérée dans la conduite des projets similaires dans les pays développés en général, en Afrique sub-saharienne, en Guinée en particulier ;
- Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme, etc.)

**Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.**

5. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) cabinets/firmes/sociétés ou groupements répondant au mieux aux critères d'éligibilité et qualifiés.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, Septembre 2025 qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés, Edition Septembre 2025, notamment la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
9. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau (tous les jours ouvrables) de 9 heures à 16 heures précises (heure de Conakry/Guinée).



**10. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies en langue française et par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne ou par courriel/e-mail) au plus tard le 19 Décembre 2025 à 12 précises (heure de Conakry/Guinée).**

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PGRNME- Résidence ALIMOU, Quartier Taouyah, Commune de Ratoma Tél : +224 626 63 63 62 /622 20 02 24/626 95 09 68  
Courriels : [oussoubasory@gmail.com](mailto:oussoubasory@gmail.com) copie obligatoire à [kouroumasmp90@gmail.com](mailto:kouroumasmp90@gmail.com) et à [lkaba1345@gmail.com](mailto:lkaba1345@gmail.com)

Fait à Conakry, le 03 Décembre 2025

Le Coordonnateur du Projet,

